

Société anonyme
Éts Franz COLRUYT
Edingensesteenweg 196, 1500 HAL
TVA BE 0400.378.485, RPM Bruxelles

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 26 SEPTEMBRE 2018**

L'an 2018, le 26 septembre, au siège social à Hal, l'Assemblée générale des actionnaires de la société s'est réunie en présence d'Ernst & Young, commissaire, représenté par Monsieur Daniël Wuyts, et en présence des administrateurs suivants : Jef Colruyt, Frans Colruyt, Wim Colruyt, François Gillet, la S.A. Korys Business Services I, ayant pour représentant permanent Mme. Hilde Cerstelotte, la S.A. Korys Business Services II, ayant pour représentant permanent Mr. Frans Colruyt, la S.A. Korys, ayant pour représentant permanent Monsieur Jef Colruyt, ADL GVC, ayant pour représentant permanent Mme. Astrid De Lathauwer et 7 Capital SPRL, ayant pour représentant permanent Mme. Chantal Devrieze.

La séance est ouverte à 16h00, sous la présidence de Monsieur Jef Colruyt. Monsieur le Président invite Monsieur Kris Castelein à remplir la fonction de secrétaire.

L'Assemblée désigne en qualité de scrutateurs :

Monsieur **DUYCK L.**
et Monsieur **SCHOONJANS E.**

Le Président dépose sur le bureau :

le registre des actionnaires (les actions enregistrées nominativement dans le registre des actionnaires),

ainsi que les justificatifs de la convocation à cette Assemblée générale :

- un exemplaire des lettres de convocation qui ont été envoyées nominativement aux actionnaires, au commissaire et aux administrateurs à la date du 27 août 2018.
- les extraits des journaux dans lesquels la convocation à l'Assemblée générale a été publiée, à savoir :
 - o De Standaard du 27 août 2018
 - o La Libre Belgique du 27 août 2018
 - o et le Moniteur belge du 27 août 2018

Monsieur le Président demande aux personnes présentes de signer la liste des actionnaires. Après signature, il est constaté que 796 actionnaires sont présents, ou représentés, détenant 110.902.783 actions.

Il est également constaté que les personnes suivantes souhaitent assister à l'Assemblée :

- des journalistes
- des étudiants
- des membres du personnel de Colruyt Group.

Il est demandé aux actionnaires présents si ces personnes sont autorisées à assister à l'Assemblée. L'Assemblée accorde cette autorisation à :

L'unanimité des voix

Monsieur le Président déclare que les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour de la présente Assemblée :

1. - Rapports annuels du Conseil d'administration

À titre informatif, les rapports du commissaire et le rapport du Conseil d'entreprise. (Ceci tant pour les comptes annuels de la S.A. Éts Fr. Colruyt que pour les comptes annuels consolidés de Colruyt Group.)

Proposition de décision : approbation des rapports du Conseil d'administration.

2. Rapport de rémunération pour l'exercice 2017/2018

Proposition de décision : approbation du rapport de rémunération 2017/2018

3. a. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2018

Proposition de décision : approbation des comptes annuels de la société.

b. Approbation des comptes annuels consolidés de Colruyt Group arrêtés au 31 mars 2018

Proposition de décision : approbation des comptes annuels consolidés de Colruyt Group.

4. Distribution du dividende

Décision de distribuer un dividende brut de 1,22 EUR par action contre remise du coupon n° 8, mise en paiement le 2 octobre 2018.

Proposition de décision : approbation de ce dividende.

5. Approbation de la répartition bénéficiaire

Proposition de décision : approbation de la répartition bénéficiaire telle qu'elle sera présentée en conséquence à l'Assemblée générale.

6. Proposition d'approuver que l'attribution du bénéfice aux travailleurs de la société et du groupe qui ont choisi de recevoir leur participation aux bénéfices sous la forme d'actions, comme stipulé au point 5 ci-dessus, se fasse sous la forme d'actions propres de la S.A. Éts Fr. Colruyt qui ont été rachetées par cette dernière.

Proposition de décision : approbation de cette proposition.

7. Renouvellement du mandat d'administrateur

- a) Proposition de décision : approbation du renouvellement du mandat d'administrateur de Jef Colruyt

8. Nomination d'un administrateur

- a) Proposition de décision : approbation de la nomination de la S.A. Korys Business Services III

9. Décharge aux administrateurs

- a) Proposition de décision : donner décharge au Delvaux Transfer BVBA ayant pour représentant permanent Mr Willy Delvaux pour ses activités pendant la période 01/04/2017 – 27/09/2017.
- b) Proposition de décision : donner décharge au Korys Business Services III NV pour ses activités pendant la période 01/04/2017 – 27/09/2017.
- c) Proposition de décision : donner décharge aux administrateurs pour leurs activités lors de l'exercice 2017-2018.

10. Décharge au commissaire

Proposition de décision : donner décharge au commissaire.

11. Tour de table

Le rapport annuel du Conseil d'administration et le rapport du commissaire sont remis aux actionnaires présents.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'Assemblée générale, celle-ci aborde l'ordre du jour :

1. Rapport annuel du Conseil d'administration et rapport du commissaire

L'Assemblée autorise le Président à ne pas lire à haute voix le rapport annuel du Conseil d'administration ni le rapport du commissaire.

Le Président lit le rapport du Conseil d'entreprise du 19 septembre 2018 afin de confirmer que les informations financières y ont bien été abordées.

Le Président commente les activités de Colruyt Group et les comptes annuels consolidés de l'exercice 2017/2018 clôturé.

Il répond également aux questions des actionnaires présents.

Les rapports annuels du Conseil d'administration, portant aussi bien sur les comptes annuels de la société que sur les comptes annuels consolidés du groupe, sont approuvés, avec

- 110.732.856 voix pour
- 32.872 voix contre
- 137.055 abstentions.

2. Approbation du rapport de rémunération 2017/2018

Madame Astrid De Lathouwer, présidente du Comité de rémunération, commente le rapport de rémunération 2017/2018, qui figure dans le rapport annuel 2017/2018 de Colruyt Group (p. 119-121).

L'assemblée approuve le rapport de rémunération 2017/2018, avec

- 93.792.094 voix pour
- 17.030.087 voix contre
- 80.602 abstentions.

3. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2017/2018

a. Approbation des comptes annuels des Éts Franz Colruyt.

L'Assemblée approuve les comptes annuels de la S.A. Éts Franz Colruyt de l'exercice 2017/2018, avec

- 110.712.239 voix pour
- 156.597 voix contre
- 33.947 abstentions.

b. Approbation des comptes annuels consolidés de Colruyt Group.

L'Assemblée approuve les comptes annuels consolidés de Colruyt Group de l'exercice 2017/2018, avec

- 110.712.239 voix pour
- 156.597 voix contre
- 33.947 abstentions.

4. Distribution du dividende

Monsieur le Président demande l'approbation de la décision de distribuer un dividende brut de 1,22 EUR par action contre remise du coupon n° 8, avec mise en paiement le 2 octobre 2018.

L'Assemblée approuve le dividende brut, avec

- 110.842.500 voix pour
- 0 voix contre
- 60.283 abstentions.

5. Répartition bénéficiaire de la S.A. Éts Franz Colruyt

Le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice comme suit :

- ❖ BÉNÉFICE À RÉPARTIR : **1.140.655.443,09 EUR**
- ❖ RÉPARTITION BÉNÉFICIAIRE :

ADDITION À LA RÉSERVE LÉGALE :	+ 1.015.786,20 EUR
ADDITION À LA RÉSERVE DISPONIBLE :	+ 326.465.182,62 EUR
DISTRIBUTION DU DIVIDENDE :	+ 166.988.478,30 EUR
PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES EXERCICE 2017/2018 :	+ 5.963.586,89 EUR
TANTIÈMES :	+ 3.730.138,00 EUR
BÉNÉFICE À REPORTER :	+ 636.492.271,08 EUR
TOTAL :	+ 1.140.655.443,09 EUR

(*)Allocation de stabilité aux actionnaires de référence(1) Le Conseil d'administration estime que la stabilité et la continuité de l'actionnariat de référence des personnes morales Korys S.A. et Sofina S.A. revêtent une importance capitale dans la politique commune durable menée à l'égard de la société.

C'est la raison pour laquelle le Conseil d'administration propose d'accorder l'allocation de stabilité suivante - sous la forme d'un tantième - aux actionnaires de référence actuels par le biais des administrateurs qui les représentent au sein du Conseil d'administration, à savoir Korys S.A. et François Gillet pour Sofina S.A. (2) :

	<i>Exercice 2017/18</i>
<i>Korys S.A.</i>	<i>2.839.358 EUR</i>
<i>François Gillet (2)</i>	<i>890.780 EUR</i>

Ce tantième n'est aucunement lié aux prestations des représentants permanents ou d'autres représentants des actionnaires de référence concernés en leur qualité d'administrateur ou en quelque autre qualité.

- (1) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 26 septembre 2018. (2) L'allocation de François Gillet, présenté en qualité d'administrateur par l'actionnaire de référence Sofina S.A., sera payée à la S.A. Sofina.

❖ RÉMUNÉRATION DU CAPITAL :

Coupon 8

137.672.092 actions x 1,22 EUR =	+ 167.959.952,24 EUR
Dividende reporté de l'exercice précédent (*):	- 971.473,94 EUR
	166.988.478,30 EUR

(*): Les dividendes transférés concernent les dividendes de l'exercice précédent sur les actions destinées à la participation aux bénéfices que la S.A. Ets Fr. Colruyt n'a pas distribués. Ce montant est transféré à cet exercice.

❖ BASE DE CALCUL:

149.935.894 actions au 31/03/2017
+ 260.458 actions
lors de l'augmentation du capital réservée au personnel le 18 décembre 2017
- 12.549.852 actions propres au 13 juin 2018
+ 25.592 actions propres destinées à la participation aux bénéfices (septembre 2018)
= 137.672.092 actions de participation aux bénéfices

L'affectation à la « participation aux bénéfices » porte sur des bénéfices attribués aux travailleurs occupés en Belgique de la société et des sociétés appartenant à Colruyt Group, dans le cadre de la loi du 22 mai 2001 relative aux régimes de participation des travailleurs.

Par ailleurs, le Président explique de manière détaillée qu'au niveau du groupe, il est prévu de distribuer un bénéfice de 5,97 millions EUR aux travailleurs des sociétés de Colruyt Group en Belgique en exécution de la loi du 22 mai 2001 relative aux régimes de participation des travailleurs au capital et aux bénéfices des sociétés.
En outre, un montant de 20,70 millions EUR est également prévu en exécution de la CCT 90 du 20 décembre 2007 relative aux avantages non récurrents liés aux résultats.

En raison de l'application des normes comptables IFRS, la participation aux bénéfices au niveau du groupe est maintenant reprise sous la rubrique « Frais de personnel » des comptes annuels consolidés (voir la note 6 aux comptes annuels consolidés - rapport annuel 2017/18, page 163).

L'Assemblée Générale décide d'approuver la répartition bénéficiaire proposée, avec

- 98.033.531 voix pour
- 12.798.445 voix contre
- 70.807 abstentions.

6. Proposition d'approuver que l'attribution du bénéfice aux travailleurs de la société et du groupe qui ont choisi de recevoir leur participation aux bénéfices sous la forme d'actions, comme stipulé au point 5 ci-dessus, se fasse sous la forme d'actions propres de la S.A. Éts Fr. Colruyt.

Le Président explique que la S.A. Éts Fr. Colruyt a racheté des actions propres, après autorisation de l'Assemblée générale ; il s'agit au total de 12.721.214 actions propres. (8,50 % du total des actions émises)

Dès lors, le Conseil d'administration demande à l'Assemblée Générale l'autorisation de distribuer au maximum 25.592 de ces actions aux travailleurs qui, dans le cadre de la participation aux bénéfices, ont choisi de recevoir celle-ci sous la forme d'actions.

L'Assemblée Générale donne l'autorisation au Conseil d'administration de distribuer la participation des travailleurs au capital sous la forme d'actions propres rachetées par la société, avec

- 110.871.847 voix pour
- 2.789 voix contre
- 28.147 abstentions.

7. Renouvellement du mandat d'administrateur

- a) Monsieur le Président propose de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jef Colruyt numéro national 58.10.18-253.10, mentionné avec son autorisation expresse), domicilié à 1670 Pepingen, Lossestraat 9, pour une période de 4 ans, au terme de laquelle il pourra être renommé à l'Assemblée générale en 2022.

L'Assemblée générale approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Jef Colruyt avec

- 95.575.520 voix pour
- 15.137.076 voix contre
- 190.187 abstentions.

8. Nomination d'un administrateur

- a) Monsieur le Président propose de nommer comme administrateur, Korys Business Services III NV (numéro d'entreprise 0422.041.357), dont le siège social est établi à 1654 Huizingen, Guido Gezellestraat 126 ayant pour représentant permanent Mr Wim Colruyt (numéro national 61.07.28-225.71, mentionné avec son autorisation expresse), pour une période de 4 ans, au terme de laquelle il pourra être renommé à l'Assemblée générale en 2022.

L'Assemblée générale approuve la nomination de Korys Business Services III NV avec

- 91.249.768 voix pour
- 19.631.868 voix contre
- 21.147 abstentions.

9. Décharge aux administrateurs

- a) Monsieur le Président propose de donner décharge au Delvaux Transfer BVBA, ayant pour représentant permanent Mr Willy Delvaux, ancien administrateur de la Etn. Fr. Colruyt NV, pour ses activités pendant la période 01/04/2017 – 27/09/2017.

L'Assemblée générale donne décharge au Delvaux Transfer BVBA avec :

- 96.512.268 voix pour
- 14.356.568 voix contre
- 33.947 abstentions.

- b) Monsieur le Président propose de donner décharge au Korys Business Services III NV (l'ancien Herbeco NV), à ce moment-là ayant pour représentant permanent Mr Piet Colruyt, ancien administrateur de la Etn. Fr. Colruyt NV, pour ses activités pendant la période 01/04/2017 – 27/09/2017.

L'Assemblée générale donne décharge au Korys Business Services III NV avec

- 96.512.268 voix pour
- 14.356.568 voix contre
- 33.947 abstentions.

- c) Monsieur le Président propose de donner décharge aux administrateurs pour leurs activités lors de l'exercice 2017-2018.

L'Assemblée générale donne décharge aux administrateurs avec

- 96.498.859 voix pour
- 14.369.977 voix contre
- 33.947 abstentions.

10. Décharge au commissaire

Monsieur le Président demande de donner décharge au commissaire.

L'Assemblée générale donne décharge au commissaire, avec

- 109.751.858 voix pour
- 645.133 voix contre
- 505.792 abstentions.

11. Tour de table

Outre certains sujets liés au business, les actionnaires se renseignent quant au rachat d'actions propres et aux étapes suivantes en la matière. La question de la justification du paiement de l'allocation de stabilité versée sous la forme d'un tantième aux administrateurs représentant les actionnaires de référence de la société est également soulevée. Il a par ailleurs de nouveau été suggéré de verser un dividende supérieur aux actionnaires fidèles et permanents qui font enregistrer leurs actions nominativement dans le registre des actionnaires de la société..

Le Conseil d'administration tiendra compte des présentes remarques des actionnaires lors de ses prochaines réunions.

Étant donné qu'aucun autre point n'est mis en délibération, il est procédé à la lecture du procès-verbal de la présente Assemblée. Le Président propose de l'approuver.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale est approuvé avec/à

- l'unanimité des voix.

Le procès-verbal et le résultat du vote sont signés par le Président, le secrétaire, les scrutateurs, le commissaire et les actionnaires qui le souhaitent.

[La page de signature suit ci-après]

Etn. Fr. Colruyt N.V.
Algemene Vergadering van 26 september 2018
Assemblée Générale du 26 septembre 2018

Overzicht stemming / Aperçu des votes :

	VOOR pour	TEGEN contre	ONTHOUDING abstentions	TOTAAL Totale	% voor % pour
AGENDAPUNT 1 - Jaarverslag RvB - rapport annuel du Conseil d'administration	110.732.856	32.872	137.055	110.902.783	99,85%
AGENDAPUNT 2 - remuneratiecomité - rapport de rémunération	93.792.094	17.030.087	80.602	110.902.783	84,57%
AGENDAPUNT 3 a - enk. jaarrekening - comptes annuels arrêtés	110.712.239	156.597	33.947	110.902.783	99,83%
AGENDAPUNT 3 b - gecon. Jaarrekening - comptes annuels consolidés	110.712.239	156.597	33.947	110.902.783	99,83%
AGENDAPUNT 4 - dividend - dividende	110.842.500	0	60.283	110.902.783	99,95%
AGENDAPUNT 5 - winstverdeling - répartition bénéficiaire	98.033.531	12.798.445	70.807	110.902.783	88,40%
AGENDAPUNT 6 - winstparticipatie personeel - attribution du bénéfice aux travailleurs	110.871.847	2.789	28.147	110.902.783	99,97%
AGENDAPUNT 7 - Herbenoeming bestuurder - Renouvellement du mandat d'administrateur	95.575.520	15.137.076	190.187	110.902.783	86,16%
AGENDAPUNT 8 - Benoeming bestuurder - Nomination d'un administrateur	91.249.768	19.631.868	21.147	110.902.783	82,26%
AGENDAPUNT 9 - Kwijting bestuurders - Décharge aux administrateurs	96.512.268	14.356.568	33.947	110.902.783	87,02%
9.a. Delvaux Transfer BVBA	96.512.268	14.356.568	33.947	110.902.783	87,02%
9.b. NV Korys Business Services Ill, vaste vertegenw. Plet Colruyt	96.498.859	14.369.977	33.947	110.902.783	87,01%
9.c. bestuurders	109.751.858	645.133	505.792	110.902.783	98,96%
AGENDAPUNT 10 - Kwijting commissaris - Décharge au commissaire	VOOR pour	TEGEN contre	ONTHOUDING abstentions	TOTAAL Totale	% voor % pour
AGENDAPUNT - VERSLAG vrijstelling voorlezing procès-verbaal - exemption de relire le procès-verbal	110.902.783	0	0	110.902.783	100,00%
AGENDAPUNT - goedkeuring verslag algemene vergadering - approbation procès-verbal de l'Assemblée	110.902.783	0	0	110.902.783	100,00%

controle:
110.902.783

Secretaris

STEMOPNEMERS:

chauffeur pour

BESTUURDEERS:

Commissaris